



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 063-256300187-20251014-2025\_10\_75-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
14/10/2025

Délibération  
n° 2025-10-75

Date de convocation :  
30/09/2025

Nombre de membres  
en exercice : 89  
Nombre de membres  
présents : 47  
Nombre de suffrages  
exprimés : 52

VOTE :  
Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

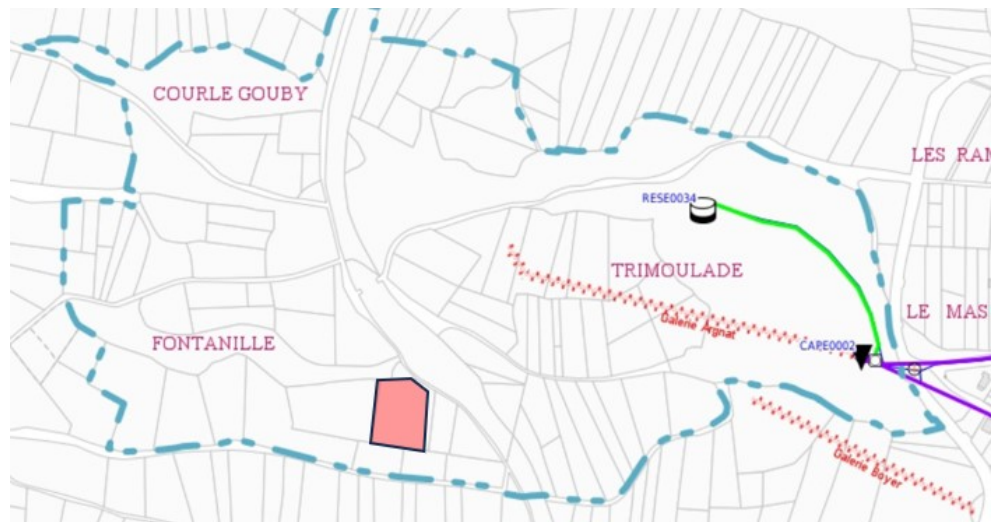
L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Achat de la parcelle B 770 à SAYAT**

Monsieur le Président rappelle aux délégués que, dans le cadre de la DUP d'Argnat, le SMEA de la Basse Limagne souhaite acquérir quelques parcelles se trouvant dans le PPR du captage.

L'indivision COUTAREL vient de donner son accord pour céder la parcelle B 770 (3 690 m<sup>2</sup>) au profit du SMEA de la Basse Limagne au prix de 1519,80 €.



### DELIBERATION

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Le Comité syndical, les explications entendues et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'achat de la parcelle B 770 (3 690 m<sup>2</sup>) au prix de 1519,80 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial GUINOT à Volvic pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.**  
Le Président,  
René LEMERLE

